

Affichage : le 28/06/2023

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

Réunion du 20/06/23

Présidence : M Dominique Hary.

Ont participé : MM Jean-Claude Dagbert, Claude Fournier, Jean-Michel Hénon, Stéphane Mille, Franck Poret, Patrick Quéniart.

Les informations données dans ce PV sont sous réserve des modifications qui pourraient être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement (discipline, statut arbitrage, COMEX, LFHF...) et/ou des procédures en cours ou possibles en District, Ligue, FFF, CNOSF....

Rappel : pour les changements de nom, de modification au sein d'un groupement, création d'un groupement, d'un club, arrêt d'un club, entente, ..., tout cela se fait désormais par Footclubs « vie des clubs ». Il en est de même pour un changement dans le bureau du club (président, secrétaire, trésorier, ...), néanmoins vous pouvez envoyer un mail sécurisé à direction@cotedopale.fff.fr.

Reprise d'activité :

-Aucune.

Nouveau club :

-Aubin Sporting Club, 564371, président M Christophe Cléty.

-Jeunes Footeux 7 Vallées Association, 564373, président M Daniel Sailly.

-Fiennes Olympique Sporting Club, président M Louis Barras, en attente du numéro d'affiliation par la FFF.

Groupements jeunes :

-arrêt du Groupement Jeunes St Quentin Mametz, 560567.

Arrêt :

-Aucune.

Rétrogradation administrative :

-Aucune.

Refus d'accession :

- Pays de St Omer 4 pour la D3.
- Arques 3 de D4 en D3,
- Blériot 3 pour la D3,

- Neufchâtel 3 pour la D4,
- Fruges 3 de D7 en D6.

Demande de rétrogradation :

- -Le Portel St 3 de D1 en D5.

Non réengagement d'équipe reçu à ce jour :

-Aucun.

RAPPEL : Les clubs qui refusent une accession ou demandent une rétrogradation pour une équipe, ces dernières ne pourront prétendre à l'accession au terme de la saison 2023/2024 et ce quel que soit son classement.

Fusion :

- Enquin les Mines et St Quentin Blessy en Pays de la Lys, président M Julien Savary, en attente du numéro d'affiliation par la FFF.
- -Calais Hauts de France et Calais Grand Pascal en Racing Club de Calais, président M Nicolas Bouloy, en attente du numéro d'affiliation par la FFF.

Demande de changement de nom reçu à ce jour :

- Vallée du Bras de Brosne US, 535623, en Union Sportive Humbert.
- Morinie JS, 581725, en Jeunesse Sportive Heuringhem.

Modification de groupement reçu à ce jour :

-Aucun.

Clubs en 1^{ère} saison d'infraction vis-à-vis de l'article 9 de notre Annexe 13, donc pour ces équipes seniors A accession impossible.

- Calais Entente manque une senior B,
- Créquy Fressin manque ½ équipe jeunes ou féminines,
- Dannes manque ½ équipe jeunes ou féminines,
- Etaples Haute Ville manque une équipe jeunes ou féminines,
- Guînes Marais manque ½ équipe jeunes ou féminines,
- Hesdin l'Abbé manque ½ équipe jeunes ou féminines,
- Huby St Leu manque une senior B, Isques manque ½ jeunes ou féminines,
- Nordausques manque une senior B,
- Wailly-Beaucamp manque une senior B,
- Wizernes manque une senior B,

Club en 2^{ème} saison et plus d'infraction vis-à-vis de l'article 9 de notre Annexe 13 , donc accession impossible et rétrogradation d'un niveau de division.

- Elinghen Ferques manque ½ équipe jeunes ou féminines,

Equipes Senior A ne pouvant accéder car les clubs n'ont pas le nombre d'équipes exigé au niveau supérieur :

Sont dans ce cas les clubs de :

- Balinghem pas d'équipes de jeunes ou féminines,
- Brêmes les Ardres pas d'équipes jeunes ou féminines,
- Calais Balzac pas d'équipes de jeunes ou féminines,
- Conteville pas d'équipe B,
- Landrethun les Ardres manque une équipe B ou une jeunes ou féminines,
- Le Portel AS manque une équipe B ou une jeunes ou féminines,
- Le Portel Génération Passion Foot manque une équipe jeunes ou féminines,
- Maresquel pas d'équipes jeunes ou féminines,
- Nieurlet manque une équipe B ou une jeunes ou féminines,
- Offekerque manque une équipe B ou une jeunes ou féminines,
- Polincove manque une équipe jeunes ou féminines,
- Réty manque une équipe B ou une jeunes ou féminines,
- Senlecques manque une équipe jeunes ou féminines,
- Setques manque une équipe jeunes ou féminines,
- Thiembronne manque une équipe B ou une jeunes ou féminines,
- Vallée du Bras de Brosne manque une équipe B ou une jeunes ou féminines.

Equipes Senior A ne pouvant accéder car les clubs n'ont pas le classement de terrain exigé au niveau supérieur :

Aucune.

Pour les clubs de Wailly-Beaucamp, Landrethun les Ardres nous invitons ces clubs à prendre contact avec notre commission des terrains pour étudier leur situation.

Equipes ne pouvant accéder car ont refusé l'accession en juin 2022 :

- Boulogne USCO 3 en D5,
- Coulogne 3 en D4,
- Etaples Haute Ville 3 en D5,
- Hesdin Marconne 3 en D5,
- St Léonard 3 en D5.

Equipes ne pouvant accéder car ont demandé à être rétrogradées en juin 2022 :

- Auchy les Hesdin en D5,
- Enquin les Mines 3 en D5,

- Fruges 2 en D5,
- Rinxent 3 en D6,
- St Quentin Blessy 2 en D4,
- Thiembronne en D6,
- Vieil Moutier 2.
- Wavrans sur l'Aa 2 en D7,
- Wavrans sur l'Aa en D4,

Equipes ne pouvant accéder car bloquées par une équipe du même club :

- Coulogne 4 en D5,
- Cucq 3 en D4,
- Le Portel Génération Passion Foot 2 en D6,
- Les Attaques 3 en D7,
- Longuenesse JS 4 en D4,
- Recques sur Hem 2 en D2,
- Rinxent Futsal 2 en D2 Futsal.
- Setques 2 en D6,
- Verchocq Ergny Herly 4 en D7,

Mouvement fin de saison 2021/2022 :

Accessions :

De D1 en R3 : Wimereux AS, Etaples AS 2, JS Desvres.

De D2 en D1 : Watten ou Marquise ou Coulogne 2 (2 sur 3), Blendecques, St Martin lez Tatinghem, Neufchâtel, Condette, Boulogne ESL, Wimille.

De D3 en D2 : Marck 3, Calais Hauts de France 2, Helfaut, Wardrecques, Etaples Haute Ville 2, Berck 2, Ostrohove Brequerecque, Equihen Plage, Wimereux 2, Coquelles 3.

De D4 en D3 : Marquise 2, Frethun FC, Racquinghem JS, Roquetoire 2, Vieil Moutier, St Martin les Tatinghem 2, Etaples AS 3, Frencq, Conchil le Temple 2, Pont de Briques 2, Rinxent 2, Wimille 2.

De D5 en D4 : Recques sur Hem 3, Vieille Eglise, Lys Aa Foot 2, Ecques Heuringhem, Brimeux, Créquy Fressin 2, Berck 3, Condette 3, Boulogne Municipaux, Le Portel US, Boulogne Conti, St Inglevert, St Tricat, Surques Escoeuilles 2.

De D6 en D5 : Ardres 2, Fort Vert 4, Calais Hauts de France 3, Steenbecque Morbecque, Helfaut 2, Hallines, Racquinghem 2, Quiestède 3, Bomy, Tubersent, Samer 2, Wimille 3, Lottinghem, Boulogne ESL 3, Les Attaques, Bonningues les Calais.

De D7 en D6 : Les Attaques 2, Calais Courgain, Morinie, Roquetoire 3, Quiestède 4, Bomy 2, Verton 3, Wail, Senlecques 2, Outreau 4, Boulogne Conti 2, St Inglevert 2, Boulogne Municipaux 2, Guemps, Brêmes les Ardres 2.

De D1 Futsal en R2 Futsal : Marck.

De D2 Futsal en D1 Futsal : Boulogne Thunders, Blériot, Wimereux Futal 2.

Jeunes :

De U17 D1 A en U18 R2 : Calais Grand Pascal.

De U16 D1 A en U17 R2 : Marck.

De U15 D1 A en U16 R2 : Etaples AS.

De U14 D1 A en U15 R2 : Coquelles.

Admis en 14 Ligue, suite aux cahiers des charges : Pays de St Omer, Boulogne USCO, Etaples AS.

Rétrogradations :

De R3 en D1 : Blaringhem, St Martin les Boulogne, Le Portel S.t 2 et Le Touquet 2.

De D1 en D2 : Longfossé, Landrethun le Nord, Le Portel St 3 (en D5), Campagne les Guînes, St Omer ESSOR, Montreuil 2, Outreau, Calais Entente, Le Touquet 3.

De D2 en D3 : Guînes ES, Guînes Marais, Oye Plage, Nielles les Bléquin 2, Enquin les Mines 2, Lumbres 3, Rang du Fliers, Dannes, St Martin les Boulogne 2, Outreau 3.

De D3 en D4 : Nortkerque 2, Calais SO, Watten 2, Esquerdes, Mametz Rebecques, Huby St Leu, Verthon 2, Desvres 3, Longfossé 2, Guînes ES 2, Calais Entente 2.

De D4 en D5 : Nortkerque 3, Ambleteuse 2, Longuenesse Malafoot, St Quentin Blessy 2, Wardrecques 2, Montreuil 3, Wailly-Beaucamp, Maresquel, St Martin les Boulogne 3.

De D5 en D6 : Oye Plage 2, Enquin les Mines 3, Huby St Leu 2, Dannes 2, Desvres 4, Wissant, Guînes Marais 2.

De D6 en D7 : Nieurlet, St Omer ESSOR 4, Calais Entente 3, Longuenesse Mala Foot 2, Alquines 2, Vaudringhem, Herbelles Pihem Inghem 2, Seninghem, Beaurainville 3, Cucq 4, Crémarest 2, Le Portel St 4, Réty, Marquise 4, Frethun 2.

De R2 en D1 Futsal : en attente des mouvements en Ligue.

De D1 en D2 Futsal : Wimille Gazemetz, Boulogne Futsal.

De R2 Féminines : La saison prochaine, toutes les équipes **féminines à 11** seront gérées par la Ligue (engagements, discipline, juridique, dérogation...), cela a été voté lors de l'AG de la Ligue du 03/06/23 à St Laurent Blangy.

Champions de division : Ces derniers seront mis à l'honneur lors de l'AG des clubs le 14 octobre 2023 : il s'agit de l'équipe ayant le plus de points à l'issue du championnat d'un même niveau, quand le nombre matches était différent nous avons calculé le quotient c'est-à-dire le nombre de points divisé par le nombre de matches.

Seniors :

D1 : Wimereux,

D2 : Neufchâtel,

D3 : Marck 3 ou Helfaut,

D4 : Cucq AS 3,

D5 : Boulogne Conti,

D6 : Les Attaques,

D7 : Morinie,

D1 Futsal : Marck,

D2 Futsal : Rinxent Futsal 2,

Féminines à 11 : Le Portel St.

Jeunes :

- U19 D1** : Calais Grand Pascal,
- U19 D2** : Groupement Lys Aa Foot,
- U19 D3** : Pont de Briques,
- U17 D1** : Calais Grand Pascal,
- U17 D2** : Hesdin Marconne,
- U17 D3** : Ste Marie Kerque,
- U16 D1** : Marck,
- U16 D2** : Montreuil,
- U15 D1** : Etaples AS,
- U15 D2** : Blaringhem,
- U15 D3** : Conchil le Temple,
- U14 D1** : Coquelles.

Conformément à l'article 101 de nos RG et aux RG de la FFF, les matchs ayant besoin d'un éclairage artificiel (principalement en période hivernale) ne seront autorisés que si le terrain utilisé dispose d'un éclairage classé au minimum en catégorie « E7 » pour toutes catégories et toutes les compétitions « herbe ».

Prochaines réunions :

Tirages des groupes seniors masculins de D1 le samedi 22 juillet 2023 à 9h30 au siège du District.

Le mardi 25/07/23 à 16H00 (calendrier général, composition des groupes hors D1 seniors masculins et jeunes, ...).

Pensez à faire vos engagements seniors, futsal, féminines à 8 pour le 15/07/23 via Footclubs. Pour les jeunes, c'est pour le 01/08/23, toujours via Footclubs.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de District dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des Règlements Généraux du District).

Le Président
D. Hary

Le Secrétaire
P. Quéniart